

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance du 12 mars 1904, la Médaille d'honneur de 3<sup>e</sup> classe a été accordée au sieur Jean-Pierre-André Fabre, agent de police.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**  
DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert s'est fait représenter, par le Consul de Monaco à Bordeaux, aux obsèques de M. Trarieux, ancien ministre, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comte et la Comtesse Lonyay ont déjeuné, vendredi dernier, au Palais.

A l'occasion de nos courses nautiques à la voile qui auront lieu les 27, 28, 29, 30 et 31 mars, le banquet annuel offert à l'hôtel de Paris, par la Société des Régates, sera donné mardi prochain 29 mars sous la présidence de S. Exc. M. le Gouverneur Général.

La fête annuelle de charité, donnée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert, au profit de la caisse de secours du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne, a eu lieu samedi soir au Casino de Monte Carlo avec un très grand éclat, ainsi qu'en témoigne le chiffre élevé de la recette qui a atteint la somme magnifique d'environ cinquante-six mille francs.

Le programme comprenait, on le sait, une représentation de gala, une kermesse avec tombola dans l'atrium et un grand bal.

A huit heures trois quarts, S. A. S. le Prince Albert, accompagné de S. A. S. le Prince Louis, est arrivé avec Ses invités et les personnes de Sa suite et a été reçu par M. le chevalier Rosset, consul d'Italie, qui lui a présenté les membres du Comité d'organisation de la Fête. Après avoir répondu gracieusement aux paroles de remerciements et de bienvenue du Consul, Son Altesse Sérénissime dit en quelle particulière estime Elle tient la laborieuse et intéressante colonie italienne. Le Prince invite ensuite M. Rosset à venir prendre place dans Sa loge pour assister à la représentation.

La salle est très brillamment garnie et dans les loges mises à leur disposition par S. Exc. M. le Gouverneur Général et par la Direction de la Société des Bains de Mer, on remarque fort une délégation d'officiers italiens en grande tenue, venue tout exprès de San Remo. Cette délégation est composée de MM. le colonel Tassoni di Sant'Agata, le lieutenant-colonel Maggiolini Scarampi, les capitaines Ranieri et Cases, les lieutenants Amey, Bosio et Manelli, tous appartenant au

4<sup>e</sup> régiment de bersaglieri en garnison à San Remo. D'autre part, M. le Général gouverneur de la place de Nice, empêché de venir à cause d'une fête de charité donnée le même soir à Nice au profit des victimes du naufrage de la *Vienne*, avait délégué pour le représenter un de ses officiers d'ordonnance, M. le capitaine d'artillerie Robert. Enfin avec les officiers italiens et français se trouvait, également en grande tenue, M. le colonel comte de Christen, commandant supérieur à Monaco.

L'entrée de Son Altesse Sérénissime a été saluée par l'*Hymne Monégasque* suivi de la *Marche Royale d'Italie* que l'assistance a écouté debout et qui ont été chaleureusement applaudis.

Le programme de la représentation avait dû être modifié au dernier moment par suite d'une regrettable indisposition de M<sup>lle</sup> Paccini. *L'Elisire d'Amore* a donc été remplacé par le troisième acte de la *Vie de Bohème* et le quatrième acte de *Rigoletto*. Dans ces deux actes, la voix véritablement prodigieuse du ténor Caruso a fait merveille et a soulevé d'enthousiastes ovations. Il faut encore citer, parmi les artistes qui se sont distingués avec autant de dévouement que de talent M<sup>mes</sup> Farrar, Zepilli et Thévenet, MM. Soulacroix et Verin.

La partie lyrique de la soirée a été, ainsi que l'annonçait le programme, complétée de la plus brillante façon par la création d'un ballet inédit, *Femina-Land*, dont la partition est l'œuvre d'un jeune et savant musicien français, M. André Bloch, premier prix de piano et premier prix de Rome. Ce compositeur d'avenir a fait preuve dans ce nouveau ballet de sérieuses qualités d'inspiration poétique en même temps que d'une science approfondie de symphoniste. La musique, très agréable et très fraîche, est en effet orchestrée de main de maître. Il est juste d'ajouter que le charme de cette partition a été rehaussé par une interprétation d'élite : le corps de ballet de Monte Carlo, si bien dirigé et stylé par M<sup>me</sup> Gedda, avait été pour la circonstance augmenté d'un certain nombre de gracieuses ballerines, et pour les principaux rôles M. Raoul Gunsbourg s'était assuré le concours de deux étoiles et du premier danseur du corps de ballet impérial de Saint-Petersbourg : M<sup>lle</sup> Geltzer, M<sup>lle</sup> Kiatcht et M. Kiatcht. D'une grâce exquise et d'une souplesse extraordinaire, ces artistes ont été à maintes reprises longuement acclamés et la représentation de gala s'est, avec *Femina-Land*, terminée à la satisfaction générale de l'auteur, de ses interprètes et du public.

La soirée s'est continuée fort avant dans la nuit par la kermesse et le bal où l'affluence a été considérable. L'Atrium du Casino avait été, comme naguère pour la fête de charité de la Colonie française, somptueusement décoré et illuminé, les couleurs nationales de l'Italie remplaçant naturellement celles de la France et se mêlant gaîment aux couleurs monégasques. Aux rythmes entraînants de deux orchestres jouant alternativement on a dansé avec entrain jusqu'à plus de 3 heures

du matin. Pendant un repos, vers deux heures et demie, a été tirée la loterie dont voici les numéros gagnants :

1 <sup>er</sup> lot, n°.....	16.574	36 <sup>e</sup> lot, n°.....	9.722
2 <sup>e</sup> — .....	32.516	37 <sup>e</sup> — .....	8.526
3 <sup>e</sup> — .....	996	38 <sup>e</sup> — .....	27.536
4 <sup>e</sup> — .....	11.852	39 <sup>e</sup> — .....	34.898
5 <sup>e</sup> — .....	19.437	40 <sup>e</sup> — .....	13.191
6 <sup>e</sup> — .....	15.074	41 <sup>e</sup> — .....	6.772
7 <sup>e</sup> — .....	18.067	42 <sup>e</sup> — .....	10.749
8 <sup>e</sup> — .....	34.562	43 <sup>e</sup> — .....	16.473
9 <sup>e</sup> — .....	23.624	44 <sup>e</sup> — .....	34.497
10 <sup>e</sup> — .....	16.913	45 <sup>e</sup> — .....	11.124
11 <sup>e</sup> — .....	11.402	46 <sup>e</sup> — .....	12.215
12 <sup>e</sup> — .....	11.793	47 <sup>e</sup> — .....	24.948
13 <sup>e</sup> — .....	2.110	48 <sup>e</sup> — .....	33.934
14 <sup>e</sup> — .....	16.319	49 <sup>e</sup> — .....	19.717
15 <sup>e</sup> — .....	21.740	50 <sup>e</sup> — .....	23.804
16 <sup>e</sup> — .....	10.345	51 <sup>e</sup> — .....	29.742
17 <sup>e</sup> — .....	25.682	52 <sup>e</sup> — .....	15.692
18 <sup>e</sup> — .....	26.331	53 <sup>e</sup> — .....	5.015
19 <sup>e</sup> — .....	29.373	54 <sup>e</sup> — .....	8.304
20 <sup>e</sup> — .....	29.138	55 <sup>e</sup> — .....	9.464
21 <sup>e</sup> — .....	12.592	56 <sup>e</sup> — .....	26.472
22 <sup>e</sup> — .....	27.269	57 <sup>e</sup> — .....	842
23 <sup>e</sup> — .....	14.770	58 <sup>e</sup> — .....	20.812
24 <sup>e</sup> — .....	21.166	59 <sup>e</sup> — .....	34.328
25 <sup>e</sup> — .....	2.820	60 <sup>e</sup> — .....	29.960
26 <sup>e</sup> — .....	18.412	61 <sup>e</sup> — .....	23.644
27 <sup>e</sup> — .....	15.663	62 <sup>e</sup> — .....	5.164
28 <sup>e</sup> — .....	16.025	63 <sup>e</sup> — .....	654
29 <sup>e</sup> — .....	1.532	64 <sup>e</sup> — .....	6.045
30 <sup>e</sup> — .....	33.550	65 <sup>e</sup> — .....	24.881
31 <sup>e</sup> — .....	120	66 <sup>e</sup> — .....	27.183
32 <sup>e</sup> — .....	5.127	67 <sup>e</sup> — .....	9.856
33 <sup>e</sup> — .....	3.214	68 <sup>e</sup> — .....	1.111
34 <sup>e</sup> — .....	27.016	69 <sup>e</sup> — .....	12.019
35 <sup>e</sup> — .....	5.921	70 <sup>e</sup> — .....	20.264

71<sup>e</sup> lot, n° 26.619

**Gros lot (valeur 5,000 fr.) N° 34,722**

Le gros lot est échu à une de nos hivernantes, M<sup>me</sup> Verdun, résidant à Nice, qui a choisi le beau collier en perles et brillants de la maison Goudstikker et qui a remis cent francs pour la caisse de secours du Comité.

Ajoutons que les autres gagnants sont priés de retirer leurs lots, de 10 heures à midi, au Siège du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne (villa Céline) à Monte Carlo.

L'ouverture officielle de l'Exposition des Canots Automobiles de Monaco a été renvoyée à la fin du mois. Un certain nombre de constructeurs n'étant pas encore complètement prêts et ayant demandé de retarder leurs envois, tout en restant dans les limites du règlement qui exige la présence à l'Exposition 192 heures avant la course, le Comité d'organisation, après avoir pris certaines dispositions en vue de diminuer les délais de transports, a, en effet, décidé de fixer définitivement au 30 mars l'ouverture officielle de l'Exposition. A cette date, tous les exposants seront installés à la place qui leur aura été réservée.

La loterie organisée par les Dames de Saint-Maur, au profit des enfants pauvres de leurs

classes, se tirera mardi prochain, 29, à 2 heures et demie, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince, et sera présidée par S. G. M<sup>r</sup> du Curel.

Les personnes qui ont pris au moins une série de billets sont invitées à assister à cette réunion de charité.

Jeudi et dimanche dernier, ont eu lieu, sur l'hippodrome du Var, les deux dernières réunions hippiques de la saison. Ces deux journées véritablement printanières avaient attiré une affluence nombreuse de sportsmen et d'élégantes de la colonie hivernante du littoral. Le programme comportait chaque jour quatre courses plates, avec prix assez importants. De nombreuses écuries, appartenant surtout aux propriétaires de la région du Midi de la France, étaient représentées sur le turf et se sont vaillamment disputées chaque épreuve. L'organisation de ces deux réunions n'a rien laissé à désirer, et le public a de nouveau apprécié les agréables et confortables améliorations matérielles qui ont été si heureusement réalisées cette année sur l'hippodrome du Var par la Société des Courses de Nice.

Les matinées du Palais des Beaux-Arts, toujours très suivies et très en vogue, ont été ces jours derniers particulièrement agréables. Mardi et mercredi dernier, on y a revu avec plaisir M<sup>me</sup> Thénard, M<sup>lle</sup> Lepage et M. Davrigny qui ont enlevé avec beaucoup de verve deux gentils petits actes de comédie. Ce spectacle se complétait par des danses réglées par M<sup>me</sup> Gedda et où triomphèrent M<sup>lle</sup> de Biasi et ses camarades des premiers quadrilles de notre troupe chorégraphique.

Vendredi et samedi, deux artistes parisiens d'une réputation consacrée, M<sup>me</sup> Anna Thibaud et M. Mayol, tinrent sous le charme de leur spirituelle et amusante diction l'auditoire nombreux qui se pressait pour applaudir les dernières chansons de leur répertoire. On a fait fête à ces deux étoiles des grands concerts de Paris, dont l'audition était précédée par la joyeuse comédie de M. Max Maurey, *Rosalie*, jouée à la perfection par M<sup>lles</sup> Léonie Laporte et Oryan et M. Poudrier.

Une affluence considérable d'auditeurs se pressait au concert classique de jeudi dernier, en raison du magnifique programme de cette séance, dont la seconde partie était exclusivement consacrée à Wagner. Après la délicieuse et toujours jeune ouverture des *Noces de Figaro*, de l'immortel Mozart, on goûta vivement les harmonies ultra-modernes de la *Symphonie en sol mineur* de Kallinikow, compositeur qu'une mort prématurée ravit à l'Art russe. Nous avons souvent dit ici les belles qualités instrumentales de cette symphonie; c'est une œuvre que notre orchestre possède aujourd'hui à fond pour l'avoir plusieurs fois exécutée, et il n'y a que des éloges à lui faire.

La deuxième partie comprenait d'abord le prélude de *Parsifal*, d'une si pénétrante et angélique beauté et où nos instrumentistes firent preuve d'une sonorité vraiment exquise et d'un sentiment pénétrant. Le prélude de *Tristan et Yseult*, qui suivait, a été dirigé par M. Jehin avec une fougue et une intensité remarquables, qui a valu de longs applaudissements aux interprètes. Enfin, Richard Wagner triompha encore dans la superbe marche funèbre du *Crépuscule des Dieux* et dans la *Chevauchée des Walkyries*. Des ovations ont salué la fin de ce splendide concert.

Vif succès, au concert moderne de dimanche, pour la remarquable violoniste M<sup>me</sup> Albert Diot, qui est une artiste accomplie et une virtuose de premier ordre. M<sup>me</sup> Diot a interprété avec brio et sûreté la difficile *Symphonie Espagnole* de Lalo, puis, dans la seconde partie de la séance, la *Romance en Sol* de Berlioz et le *Zigeunerweisen*

de Sarasate, où elle a recueilli des applaudissements enthousiastes et mérités. Le concert était composé en outre de pages connues, l'ouverture d'*Obéron*, de Weber, la *Procession Nocturne*, de Rabaud, mais qu'on a réentendus avec intérêt. Notons également le gracieux *Scherzetto* pour petit orchestre, de Léon Jehin, qui témoigne chez cet excellent chef d'orchestre, des qualités de compositeur fort délicates.

Tel fut le bilan de cette brillante séance.

Dans son audience du 17 mars, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

*Pour délits divers :*

Buovolo Raphaële, dite Anna, femme Basset, née à Marseille le 11 juin 1882, sans profession ni domicile, un an de prison pour complicité de vol;

Canonge Marie-Joséphine, née à Avignon (Vaucluse) le 27 mai 1877, sans profession ni domicile, un an de prison pour vol simple;

Chartraire Edouard-Alfred, né à Epernon (Eure-et-Loir) le 10 juillet 1876, charpentier, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

*Pour infraction à l'Ordonnance Souveraine réglant la circulation des voitures automobiles :*

Digby Eugène, né à Middlesex (Angleterre) le 28 avril 1874, capitaine au 20<sup>e</sup> bataillon impérial, de passage à Monte Carlo, 100 francs d'amende, pour complicité;

Helmar Carl, né à Gattendorf (Hongrie) le 26 mai 1885, mécanicien, demeurant à Nice, 100 francs d'amende;

Ruffard Emmanuel, né à Nice le 18 février 1875, agent de locations, demeurant à Nice, 50 francs d'amende.

Jeudi 24 mars 1904, à 2 heures et demie  
**19<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE**  
DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
sous la direction de M. LÉON JEHIN  
avec le concours de M. JAN KUBELIK, violoniste

<i>Jessonda</i> , ouverture.....	Spohr.
<i>Symphonie en si bémol</i> (n <sup>o</sup> 4).....	Beethoven.
<i>Le Trille du Diable</i> , pour violon et orchestre	Tartini.
M. KUBELIK.	
A) <i>Prélude symphonique</i> (1 <sup>re</sup> audition)...	G. Sporeck.
B) <i>Islande</i> , poème symphonique.....	id.
<i>Concerto en la mineur</i> , pour violon et orchestre.	Vieuxtemps.
M. KUBELIK.	
Ballet d' <i>Henry VIII</i> .....	Saint-Saëns.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi dernier, 16 tireurs ont pris part au *Prix de l'Hôtel de l'Hermitage*; il a été gagné par MM. le comte Keglewitz (jeune), 24 mètres, et Alex (23 m. 1/2), 9 sur 9; troisième, M. Blake (23 m. 1/2), 8 sur 9.

Le *Prix de Laghet* (27 m.) a réuni, mercredi, 24 tireurs et a été gagné par MM. Journu et comte Keglewitz (jeune), 12 sur 12; troisième, M. Ker, 11 sur 12.

Vendredi, 32 tireurs ont pris part au *Prix du Cap Martin*; il a été gagné par MM. Alex (23 m.), Spalding (20 m.) et Woolton (20 m.), 9 sur 9.

Samedi, 17 tireurs ont pris part à la septième épreuve du *Challenge-Cup* (27 m.); elle a été gagnée par M. Moncorgé, 15 sur 15.

- Mercredi 23 mars. — *Prix des Roses*, 1,000 francs.  
Vendredi 25 mars. — *Prix des Résédas* (handicap), 1,000 francs.  
Lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 mars. — **Grand Prix du Littoral** (handicap), 10,000 francs et une Médaille d'or.  
Samedi 2 avril. — *Prix des Orangers*, 1,000 francs.  
Lundi 4 avril. — *Prix des Palmiers* (handicap), 1,000 fr.  
Mercredi 6 avril. — *Prix de Saint-Roman* (handicap), 2,000 francs.  
Vendredi 8 avril. — *Prix de Larvoto* (handicap), 1,000 fr.

Lundi 11 avril. — *Prix d'Eze* (handicap), 3,000 francs.  
Mercredi 13 avril. — *Prix des Bananiers* (handicap), 1,000 francs.

Vendredi 15 avril. — **Prix de Clôture** (handicap), 2,500 francs et une Médaille d'or.

**Lettre de Paris**

Paris, 20 Mars 1904.

Les organisateurs de spectacles inédits après avoir parcouru tout le domaine des « Looping the loop » les plus variés, après avoir bouclé toutes les boucles que les exportations américaines avaient mises à la mode, viennent d'avoir une idée rare. Au lieu de tant se préoccuper de ce qu'on fait à l'étranger, ils ont songé un peu à ce qu'on fait chez nous et ont emprunté tout simplement leur dernière attraction à un vieux jeu français, essentiellement lyonnais même. Les parisiens, en ce moment, suivent tous les soirs comme une véritable nouveauté les joutes à la lance du Casino de Paris, se passionnent à leurs coups, acclament leurs vainqueurs, et ces joutes sont le simulacre de ces luttes traditionnelles disputées aux jours de fête populaire sur les bords du Rhône et de la Méditerranée.

Pendant les chaudes après-midi d'été, de Lyon à la mer, il n'est pas un village blotti sur la berge ensoleillée du fleuve qui n'ait au programme de sa fête patronale, dans les numéros de sa « vogue », une série de joutes à la lance. Le spectacle est suivi par une foule joyeuse dont les longues clameurs accueillent les plongeurs des jouteurs précipités de leur haute plateforme sous le choc robuste des lances. Ce jeu toujours en honneur est très ancien et chaque province du Midi a ses rites.

Les joutes qu'on donne à Paris sont conformes à la pure tradition lyonnaise. Telles on a pu les suivre, le 14 juillet par exemple, sur les quais de la Saône, au pied de la colline de Fourvière, à cela près cependant qu'au Casino de Paris, comme on n'a pas de fleuve à sa disposition, les choses se passent sur la terre ferme. On a organisé pour le simulacre de ce combat fluvial tout un système de rails, de glissières et de trucs où les deux barques adverses, avec leurs noms classiques : « Tiens-toi bien » et « Prends garde à toi », sont poussées l'une contre l'autre, chargées de leurs rameurs vêtus de toile blanche et de leurs jouteurs armés de perches. Le plongeur, bien entendu, est supprimé, et le concurrent jeté bas de sa barque reste suspendu en l'air par un câble attaché à sa ceinture.

Les équipes lyonnaises, les équipes de la Loire se sont déjà couvertes de gloire dans ces attaques figurées, et le public parisien prend un grand plaisir à ces vieux jeux provinciaux remis en honneur.

Au dernier dîner de la Société des gens de lettres, M. Jules Claretie a prononcé un discours où il a constaté le remarquable talent que les femmes montrent maintenant pour le roman, et il a salué éloquemment le succès du féminisme dans la littérature :

« Le vingtième siècle, a-t-il dit, sera le siècle des femmes. En effet, elles sont partout, et partout s'affirment par des œuvres admirables. Au salon, les œuvres de femmes égalent celles des hommes. J'assistais, l'autre soir, à la Sorbonne, aux merveilleuses expériences du radium. Pour écouter une femme, M<sup>me</sup> Curie, et pour l'applaudir, il y avait dans l'assemblée, un auditoire de femmes. Je ne parle pas des femmes qui se penchent au chevet des malades et qui ajoutent au dévouement de la bonté la certitude de la science. La femme a toujours su se dévouer et guérir, même quand elle n'était pas doctoresse. Et pour ne parler que de notre Société et du roman, notre spécialité, si je puis dire, quoiqu'il y ait ici des historiens, des moralistes, des publicistes, des poètes, des écrivains de tout genre — dans le roman quelle magnifique floraison de beaux livres! Combien d'œuvres féminines qui dépassent la moyenne des productions courantes! Quel talent dépensé! Que de noms glorieux!

« Messieurs les romanciers masculins, tenez-vous bien, dans ce domaine du roman — pays de la poésie et du cœur — avant peu ce sera la femme qui sera « la plus forte! ».

Voilà certes un avenir menaçant et les pauvres hommes de lettres n'ont plus, pour se défendre qu'à écrire des chefs-d'œuvre et à renouveler le genre de fond en comble. Dans ce domaine du livre, la lutte au moins est égale et la concurrence est libre.

Les musiciens se sont montrés tout aussi inquiets, mais n'acceptent pas l'invasion féminine avec une pareille grandeur d'âme. Ils ont même eu recours pour la combattre à d'assez petits moyens. Une récente décision du ministre des Beaux-Arts vient de limiter à quatre le chiffre des élèves femmes qu'il sera permis d'admettre au Conservatoire dans les classes d'instruments à cordes.

Il paraît que les femmes, non contentes d'envahir de façon supérieure le domaine d'ivoire et d'ébène du piano, s'étaient lancées en troupes serrées à la conquête du quatuor à cordes. Le violon, l'alto, le violoncelle même n'avaient plus de difficultés pour elles, et le Conservatoire vit avec effroi qu'elles se préparaient à l'assaut de la contrebasse. Cette audace vient d'être arrêtée.

Actuellement, il y avait quinze femmes sur quarante élèves dans les quatre classes d'instruments à cordes, et l'on craignait que ce chiffre fut prochainement doublé. L'administration vint au secours des élèves masculins et réduisit à douze pour l'avenir le nombre de ces redoutables concurrentes.

Les raisons qu'elle donne de sa décision sont plutôt mauvaises, entre autres celle-ci : les femmes joueraient beaucoup mieux que les hommes et décrocheraient tous les premiers prix, ce qui découragerait les pauvres élèves du sexe fort. Cette explication ne manque pas de franchise mais de générosité, et il n'y avait qu'à organiser des classes spéciales pour les femmes. Aussi la décision ministérielle a-t-elle fait une petite révolution dans le personnel féminin du Conservatoire.

L'incident, en tous cas, prouve le nouveau progrès de la conquête féminine dans les arts de la musique, et il faut reconnaître que ce domaine est un de ceux où elle a le plus de droit de prétendre au succès. Les élèves hommes du Conservatoire auraient été mieux inspirés en le comprenant avec une bonne grâce aussi courtoise que l'ont fait les gens de lettres.

\* \*

Un petit procès vient de se juger qui donnera un salutaire avertissement aux gens peu délicats qui considéreraient la machine à écrire comme un excellent moyen de fabriquer des lettres anonymes. Ils comptaient que les lettres typographiques de la machine ne laisseraient aucun indice permettant de fixer leur origine et d'en retrouver l'expéditeur. Cet espoir malfaisant ne leur est plus permis maintenant, et l'affaire qui vient d'être plaidée a prouvé que, presque autant que l'écriture, la machine à écrire peut révéler son secret. Une expertise en effet y a très clairement démontré que ces machines laissent des tares, des défauts, des caractères spéciaux qu'il est aisé de retrouver, et que même la façon de s'en servir enregistre des indices par quoi l'on peut découvrir celui qui l'a utilisée.

Le diffamateur, qui se croyait bien en sécurité derrière sa machine à écrire, a d'ailleurs été condamné à un mois de prison, et il n'est pas mauvais que sa mésaventure soit connue. Si cela ne diminue pas le nombre des gens qui ont de méchantes intentions, cela les rendra au moins plus circonspects sur leur envie à les manifester.

L. S.

## BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

**Le Congrès de la Paix de Nîmes.** — Le 2<sup>e</sup> Congrès national français de la Paix aura lieu à Nîmes, du 7 au 10 avril prochain, sous la présidence d'honneur de M. Frédéric Passy. Voici l'ordre du jour de cette manifestation importante :

### A. ACTUALITÉS

1. — Rapport sur la politique extérieure de la France pendant l'année écoulée. (M. Lucien Le Foyer, vice-président de la Paix par le Droit).

2. — Communication (1) de la Délégation permanente sur l'attitude du parti pacifique dans la question d'Alsace-Lorraine.

### B. QUESTIONS LÉGISLATIVES ET JURIDIQUES

3. — Vœu relatif à l'affectation des conscrits qui, par motif de conscience, refusent de porter les armes. (Vœu renvoyé par le XII<sup>e</sup> Congrès international à l'étude du prochain Congrès national). M. P. Allégret, directeur de l'Universel.

4. — L'entente internationale concernant la limitation des charges militaires. (M. G. A. Hubbard, député des Basses-Alpes).

5. — L'allègement des charges militaires en France. (M. Messimy, député de la Seine, rapporteur du budget de la marine en 1904, ancien capitaine d'état-major).

6. — Les sanctions civiles de l'arbitrage. (M. Jacques Dumas, docteur en droit, procureur de la République à Rethel).

7. — Proposition d'une formule définitive à adopter pour les traités d'arbitrage permanent de l'avenir. (M. Mérignac, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse).

(1) Les « communications » de la Délégation permanente ne sont suivies d'aucune discussion ni d'aucun vote.

8. — Uniforme commun à adopter pour les membres de la Croix-Rouge des divers États, le brassard seul différant avec la nationalité. (M. Duméril, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse).

### C. ORGANISATION ET PROPAGANDE PACIFIQUE

9. — Rapport de la délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix (M. Spalikowski, secrétaire de la Délégation).

10. — 1. Organisation définitive de la Délégation permanente. — 2. Projet de fédération des différentes Sociétés de la Paix françaises et création d'un organe commun. (Proposition de la Section Sénonaise). M. E. Arnaud, président de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté.

11. — Nomination des membres de la Délégation.

12. — L'action électorale du Parti de la Paix (M. Emile Arnaud).

13. — L'action syndicaliste peut-elle contribuer à l'organisation de la Paix internationale? (M. L. Niel, secrétaire de la Bourse du Travail de Montpellier).

14. — Livres d'histoires et livres de lectures pacifiques. (M. Th. Ruysen, président de la Paix par le Droit).

15. — Chants nationaux et chansons pacifiques. (M. Th. Lucien Le Foyer, vice-président de l'Association de la Paix par le Droit).

16. — Projet de cartes géographiques de la France, de l'Europe et du monde, montrant le développement du mouvement pacifique. (M. Lucien Le Foyer).

17. — Organisation du service des projections lumineuses en France. (M. J. Prudhommeaux, secrétaire de l'Association de la Paix par le Droit).

18. — Siège du prochain Congrès national de la Paix.

Le jour de l'ouverture du Congrès, 7 avril, à 8 heures et demie, aura lieu dans la salle du Grand Théâtre une soirée organisée par la Commission des fêtes de l'Université populaire de Nîmes. Le spectacle, ouvert par une partie de concert (récitations, chœurs et chants de circonstance), se terminera par une représentation de la pièce pacifiste de M. Stéphane-Pol : *Vers l'Avenir!*

Les journées du vendredi 8 et du 9 seront occupées, le matin et l'après-midi, par les séances des Commissions et les séances plénières du Congrès. Le soir du 8, la Municipalité de Nîmes recevra les Congressistes, qui seront ensuite les invités de la vice-présidente du Comité d'organisation, M<sup>me</sup> Adolphe Nègre. La soirée du samedi 9 sera consacrée à une grande réunion populaire au Théâtre municipal.

Enfin, le Comité organise un banquet ainsi que, pour le dimanche 10 avril, une excursion à la vieille et pittoresque ville d'Aiguesmortes. Après le déjeuner que présidera le Maire de la petite cité, une réunion publique aura lieu, clôturant le Congrès par un acte d'utile propagande.

On s'inscrit au secrétariat général du Congrès, 12, rue Bourdaloue, à Nîmes.

**XIII<sup>e</sup> Congrès universel de la Paix.** — Le XII<sup>e</sup> Congrès universel de la Paix, réuni à Rouen en septembre 1903, ayant décidé que le XIII<sup>e</sup> se tiendra en 1904 aux Etats-Unis d'Amérique, dans une ville et à une date à désigner d'un commun accord entre les Sociétés pacifiques américaines et le Bureau international de la Paix à Berne, les délégués de ces Sociétés, réunis à Washington le 13 janvier dernier, ont institué un Comité de patronage, dit « Comité général d'organisation du XIII<sup>e</sup> Congrès universel de la Paix », composé de 60 notabilités. Un Comité exécutif, de 12 membres, a été créé pour faire les préparatifs du Congrès. Dans une séance du 13 février, ce Comité a désigné comme siège du XIII<sup>e</sup> Congrès la ville de Boston et comme époque la première semaine d'octobre 1904.

D'autre part, la Commission du Bureau de Berne se réunira à Berne en avril prochain pour arrêter l'ordre du jour définitif.

Le Comité américain d'organisation du Congrès se compose de MM. Edwin D. Mead, président; Dr Benj. Trueblood, secrétaire; Walter S. Logan, George F. Seward, Mrs Chas. Russell Lowell, MM. Ph. C. Garrett, W. N. Ashman, Richard H. Thomas, E. B. Smith, Graham Taylor, Mrs May Wright Sewall, Mrs Hannah, M. Bailey. Il s'occupe activement des préparatifs du Congrès et se propose aussi d'organiser quelques grandes

réunions pacifiques dans d'autres villes d'Amérique, soit avant, soit après le Congrès, qui sera présidé par M. Treat Paine.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 20 Mars 1904

ANTIBES, yacht à voil. <i>Physalie</i> , à S. A. S., monég., c. De Grave,	sur lest.
GÈNES, vapeur <i>Cobra</i> , allemand, c. Brunswig,	passagers.
CANNES, y. à vap. <i>Calanthe</i> , amér., c. Cubben,	sur lest.
SAN REMO, yacht à vap. <i>Doris</i> , angl., c. Cook,	—
NICE, yacht à vap. <i>Kempion</i> , angl., cap. Y. Jay,	—
CANNES, yacht à vap. <i>Nemesis</i> , angl., c. Berrey,	—
GÈNES, remorqueur <i>Enrico</i> , ital., c. Giacopello,	—
CANNES, b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	sable.
CASTIGLIONE DELLE PESCAIA, b. <i>Angelo-Padre</i> , ital., c. Cerulli,	charbon.
PORTO SAN STEFANO, balanc. <i>Emilia</i> , it., cap. Salvatore,	charb.
CANNES, b. <i>Tante</i> , fr., c. Davin,	sable.
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Fredy,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Charles</i> , fr., c. Seytour,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	—

Départs du 13 au 20 Mars 1904

GÈNES, vap. <i>Cobra</i> , allemand, c. Brunswig,	passagers.
A LA MER, y. à vap. <i>Calanthe</i> , amér., c. Cubben,	sur lest.
— yacht à vap. <i>Doris</i> , angl., cap. Cook,	—
— yacht à vap. <i>Kempion</i> , angl., c. Y. Jay,	—
— yacht à vap. <i>Nemesis</i> , angl., cap. Berrey,	—
GÈNES, yacht à vap. <i>Velleda</i> , fr., c. Cadiou,	—
CANNES, b. <i>Tante</i> , fr., c. Treglia,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte.	—

## AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Lundi 11 Avril 1904**, à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

### ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice 1903-1904 ;

Rapport des Commissaires ;

Approbation des comptes, s'il y a lieu ;

Fixation du dividende ;

Nomination des Commissaires des Comptes et fixation de leur indemnité.

## TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

### AVIS

Les créanciers du sieur **FACCENDA Jean-Baptiste**, marchand de vins, demeurant à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne, ou par fondé de pouvoirs, le 29 mars courant, jour de mardi, à 2 heures et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Pour le Greffier en chef :

A. Cioco, C. G.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire,  
 Successeur de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN,  
 2, rue du Tribunal, Monaco.

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Le jeudi 24 mars 1904, à 10 heures du matin, à l'au-  
 dience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au  
 Palais de Justice, il sera procédé à l'adjudication aux  
 enchères publiques, en trois lots, des immeubles ci-après  
 désignés, dépendant de la succession vacante de monsieur  
 Edmond GUILLOUT.

**PREMIER LOT**

Un immeuble, situé à Monaco, quartier du Ténao,  
 comprenant une villa appelée *Villa Lucioles*, élevée de  
 deux étages sur rez-de-chaussée, avec terrain attenant,  
 le tout d'une superficie approximative de mille mètres  
 carrés.

**DEUXIÈME LOT**

Un terrain à bâtir, situé à Monaco, quartier du Ténao,  
 en façade sur la route de Monaco à Menton, d'une super-  
 ficie de 697 mètres carrés 82 décimètres carrés environ.

**TROISIÈME LOT**

Un terrain à bâtir, situé au même lieu, au sud-ouest  
 du précédent, et de la même contenance.

**MISES A PRIX**

Premier lot..... 35,000 francs.  
 Deuxième lot..... 32,500 —  
 Troisième lot..... 32,500 —

Pour tous renseignements s'adresser :

à Monaco, à M<sup>e</sup> Eymin, notaire.  
 à Paris, à M. Chabrol, 6, rue Baudin.

Etude de M<sup>e</sup> CARRIÈRE, licencié en droit,  
 notaire à Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> CARRIÈRE, notaire à  
 Monaco, le 3 mars 1904, transcrit le 8 du même mois,  
 volume 86, numéro 16, M. Théodore GASTAUD, archi-  
 tecte, demeurant à Monaco, a vendu à M. Philibert (dit  
 Philippe) GENESTE, architecte, demeurant à Saint-  
 Rambert-l'Île-Barbe (Rhône),

Une maison, située à Monaco, section de la Conda-  
 mine, lieu dit jardin de Millo, rue des Açores, élevée  
 sur caves, d'un rez-de-chaussée et quatre étages, avec  
 cour et lavoir sur le derrière, confrontant : du nord,  
 M. Bonaventure ; du sud, la rue des Açores ; de l'est,  
 M. de Angelis, et de l'ouest, M. Ramelot, cadastrée  
 numéro 325, section B, pour une superficie de deux  
 cent quatre-vingt-six mètres carrés.

Cette vente a été faite au prix de quatre-vingt-trois  
 mille francs.

Domicile a été élu par les parties, à Monaco, en  
 l'étude de M<sup>e</sup> Carrière, notaire.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe du  
 Tribunal Supérieur de Monaco le 17 mars 1904.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit  
 de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions  
 d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans  
 le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Dûment enregistré.

Pour extrait :  
 CARRIÈRE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
 8, rue des Carmes, 8

**VENTE VOLONTAIRE**  
 d'un riche mobilier

Le vendredi 25 mars courant, à 2 heures du soir, et  
 jours suivants, dans une villa dénommée *Villa Marie*,  
 sise à Monte Carlo, boulevard des Moulins, il sera pro-  
 cédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères  
 publiques d'un riche mobilier composé de meubles de  
 salon, tentures, rideaux, tapis, salle à manger en noyer  
 ciré, lits en bois et en fer complets, armoires à glace,  
 bahuts, commodes, glaces, chaises, tables, pendules,  
 candélabres, suspensions, tableaux de maîtres, vaisselle,  
 verrerie, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
 8, rue des Carmes, 8

**VENTE SUR SAISIE**

Le mardi 29 mars 1904, à 2 heures de l'après-midi,  
 dans un appartement situé au deuxième étage de la  
 maison Fiorino, sise boulevard Charles III, à la Conda-  
 mine, il sera procédé à la vente d'une certaine quantité  
 de meubles et objets mobiliers tels que : armoires à

glace et à linge, commodes, glaces, canapés, fauteuils,  
 tables, chaises, pendules, lingerie, vaisselle, etc., etc.  
 Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
 30, rue du Milieu, 30

**VENTE VOLONTAIRE**

Le vendredi vingt-cinq mars courant, à deux heures  
 de l'après-midi, dans les locaux de la Taverne Alsa-  
 cienne, rues des Orangers et des Princes, à Monaco, il  
 sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à  
 la vente aux enchères publiques de divers meubles et  
 objets mobiliers consistant en : lits complets, armoires  
 à glace, toilettes, buffets, tables, chaises, objets divers,  
 etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
 30, rue du Milieu, 30

**VENTE APRÈS FAILLITE**

Le samedi 26 mars courant, à 2 heures de l'après-  
 midi, dans un magasin sis à Monte Carlo, boulevard du  
 Nord, villa des Lauriers, il sera procédé par le minist-  
 ère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères  
 publiques de diverses marchandises et d'objets mobiliers  
 dépendant de la faillite de la demoiselle Adèle LIGOUR,  
 et consistant en : dentelles, matinées en soie et dentelles,  
 blouses en soie, blouses en mousseline, jupons en soie,  
 cravates, cols, boas, glaces, garde-robes, armoire à  
 glace, commode, table de nuit, etc.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. MA-  
 RESCHAL, juge-commissaire de ladite faillite, en date du  
 12 mars 1904, enregistrée.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Monsieur THÉOPHILE GASTAUD et famille  
 remercient les personnes qui ont bien voulu  
 assister à la messe de huitaine, pour le repos de  
 l'âme de

**Madame Augustine GASTAUD**

**LEÇONS ET COURS** POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
 rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard  
 des Moulins, Monte Carlo.

**MASSAGE MÉDICAL, HYGIÉNIQUE**

MASSAGE DE BEAUTÉ, ETC.

**MANUCURE**

**M<sup>me</sup> M. Rosticher**

Masseuse diplômée

de l'École Française d'Orthopédie et Massage  
 du Dr Paul Archambaud.

Passage Grana, MONTE CARLO

**BOIS ET CHARBONS**

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

**PARFUMERIE**  
**DE MONTE CARLO**  
**NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

**Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)**  
 MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.  
 Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
 Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.  
 Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**  
 Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

**Nettoyage à Sec parfait.** USINE  
 A VAPEUR  
 Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

**TEINTURERIE**  
**DE PARIS**

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,  
 à côté de l'Hôtel de la Villa des  
**Fleurs**, boulevard du Nord **MONTE CARLO**

**MAISON MODÈLE**

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

**M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT**

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MAROQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN  
 TOUS GENRES. — G<sup>d</sup> RAYON DE PAPETERIE,  
 PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES  
 DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS  
 RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE.  
 CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS  
 SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES.  
 PARAPLUIES. — ARTICLES DE  
 VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râdeaux).

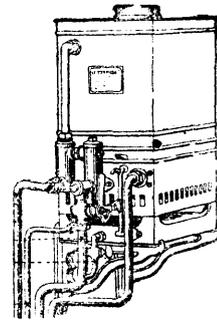
PRIX TRÈS MODÉRÉS

**PLOMBERIE (EAU et GAZ)**

**Henri CHOINIÈRE**

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)



INSTALLATIONS COMPLÈTES  
 pour Salles de Bains,  
 Lavabos et Water-Closets,  
 Appareils d'Éclairage  
 et Chauffage par le Gaz,  
 Chauffe-Bains et Baignoires.

**“Le Torride”**

Nouveau Chauffe-Bains distributeur  
 d'eau chaude sous pression, avec  
**veilleuse de sûreté** (brevetée  
 s. g. d. g.) Voir son fonction-  
 nement au magasin.

Imprimerie de Monaco — 1904

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
14	763.2	763.2	762.8	763.5	763.8	12.2	13.8	12.5	12.1	11.8	68	Nord-Est.	Beau.		
15	68.2	68.3	68.1	68.5	68.8	13.5	14.2	13.6	12.5	12.4	69	—	—		
16	69.2	69.1	68.8	68.2	67.8	13.4	14.1	13.5	13.2	12.5	68	Est.	Nuageux.		
17	63.2	62.5	62.2	62.1	61.6	13.8	14.5	14.4	14.2	14.1	69	—	Beau, nuageux.		
18	67.2	67.5	67.8	68.1	69.2	15.2	15.8	15.4	14.7	14.2	71	Ouest.	Beau.		
19	71.2	71.2	71.1	71.2	71.2	14.8	16.2	15.5	15.3	14.5	73	—	—		
20	71.2	71.2	71.3	71.5	71.8	14.2	14.5	14.2	13.1	12.8	73	—	—		
DATES		14	15	16	17	18	19	20							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima.		13.8	14.2	14.1	14.5	15.8	16.2	14.5					
		Minima		11.8	11.5	12.2	11.8	13.2	12.1	12.8					
												Pluie tombée : 00mm			